
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2019

(10H30-12H) – PROCÈS-VERBAL

Corinne François

VIVAQUA, Boulevard de l'Impératrice 17-19, 1000 Bruxelles

Présents à l'Assemblée générale : Mesdames et Messieurs Jos BERTRAND, Philippe BOIKETE, Cathy CLERBAUX, Jean-Pierre CORNELISSEN, Cindy DEVACHT, Michel DE HERDE, Jean-François CULOT, Fatiha EL IKDIMI, Léonidas PAPADIZ, Alexandre PIRSON, Vanessa RIGODANZO, Achille VANDYCK et Thibaud WYNGAARD

Délégués des communes : Mesdames et Messieurs Marcel VERMEULEN (Anderlecht), Marie-Pierre BAUWENS (Auderghem), Marc HERMANS (Berchem-Sainte-Agathe), Rosa-Maria GIAMMORCARO (Bruxelles), Lucien RIGAUX (Etterbeek), Ali INCE (Evere), Stéphane ROBERTI (Forest), Serge JANSSEN (Ganshoren), Maximilien RALET (Ixelles), Salima BARRIS (Jette), Zineb AZMANI MATAR (Koekelberg), Jean SPINETTE (Saint-Gilles), Philippe BOIKETE (St-Josse), Michel DE HERDE (Schaerbeek), Carine GOL-LESCOT (Uccle), Marie-Noëlle STASSART (Watermael-Boitsfort), Philippe JACQUEMYNS (Woluwe-Saint-Lambert) et Anne DELVAUX (Woluwe-Saint-Pierre)

Délégués des CPAS : Monsieur Stéphane ROBERTI (Forest),

Partenaires invités : Monsieur Amaury STAS représentant Eric MATHAY (Commissaire aux comptes), BELFIUS, ETHIAS et Vivaqua

Personnel de l'Association : Mesdames et Messieurs JOAO ANDRE, Erik CAELEN, Ibrahim DAAOUAG, Cécile DARON, Hadrien DASNOY, Marc DE MEYER, Vincent DEWEZ, Corinne FRANÇOIS, Sacha LEFEVRE, David MENA, Michaël MUNOZ, Boryana NIKOLOVA, Virginie RANDAXHE, Jean-Michel RENIERS, Steve ROOBAER, Olivier EVRARD, Latifa HAZIM, Davide LANZILLOTTI, Philippe MERTENS, Christian LEJOUR, Sophie Van DEN BERGHE et Etienne VAN DEN HOVE

Excusés : Mesdames et Messieurs Charles SPAPENS Danielle EVRAUD (Molenbeek), Barbara DECUPERE, Philippe DELVAUX, Brigitte DE PAUW, Arlette GENICOT-VAN HOEYMISSEN, Jean-Marc ROMBEAUX, Muriel FRISQUE, Frank WILLEMANS, Jean-Luc BIENFET et Liesbeth VANKELECOM

Président : Monsieur Marc COOLS

Secrétaire : Madame Corinne FRANÇOIS

Marc COOLS indique que deux scrutateurs doivent être désignés. Madame Vanessa RIGODANZO et Madame Carine GOL-LESCOT se portent volontaires.

1. Vérification des pouvoirs de l'Assemblée

La vérification des pouvoirs de l'Assemblée est validée par les membres de l'Assemblée générale.

2. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2018

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes 2018

Marc COOLS introduit brièvement ce point. L'Association dispose d'un boni d'environ 196 000€, ce qui est inférieur à nos projections. Dans le budget 2018, nous avons prévu un boni d'environ 275 000€. Lorsque ce budget 2018 a été élaboré, le nouveau tableau de simulation calculait que les contrat ACS étaient pris en charge à 100%, ce qui n'était pas le cas. Cela représente une diminution des recettes d'environ 100.000€. De plus, cela est dû aux différents mouvements au niveau du personnel : certains départs n'ont pas été immédiatement comblés. Ainsi, ce boni ne représente pas un boni structurel.

Concernant l'affectation du résultat, nous avons affecté une partie important de ce dernier à la réserve aux travaux dans l'immeuble. Cela représente 170 000€.

Le Conseil d'administration du 24 avril a arrêté les comptes 2018. Marc COOLS cède la parole à Steve ROOBAERT, notre Responsable des finances de l'Association et Responsable des Services Généraux.

Alors que le budget est un exercice prévisionnel, le compte représente les charges et recettes réellement dépensées en 2018. Il inclut les recettes et charges du fonctionnement de la Fédération des CPAS.

Accord avec la Fédération des CPAS

Début 2019, un accord a été trouvé sur la méthodologie pour répartir les coûts des services offerts pour son fonctionnement (immeuble, payroll, comptabilité, management,...). Cette répartition reflète mieux la réalité des deux entités dans de notre Association.

La clef de répartition est basée sur le nombre de collaborateurs au services de nos membres : 21, dont 6 travaillent pour la Fédération. Sur base de cette méthodologie, le ratio des couts proposé pour la Fédération des CPAS est de 6 / 21.

L'accord prévoit une implémentation graduelle :

- 2/6 (des 6/21) seront pris en charge pour les comptes 2018 ;
- 4/6 (des 6/21) seront pris en charge pour le budget 2019 ;
- 6/6 (des 6/21) seront pris en charge pour le budget 2020.

1° Résumé préliminaire

Recettes :

- Les recettes s'élèvent à 3.729k€ soit 4% en dessous du budget.
- Les cotisations s'élèvent à 1.977k € et comptent pour 53 % des recettes et les subsides à 1.380k € EUR et fournissent 37 % de celles-ci.

Dépenses :

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 3.476k €, soit quasi un statu quo par rapport à 2017. Elles sont 3% en dessous du budget.
- Les rémunérations, charges sociales & pensions s'élèvent à 2.577k EUR et constituent 74% de nos dépenses. Elles sont 4% au-dessus du budget.

2° Analyse détaillée

Ci-dessous sont repris plus de détails sur des points importants.

- Recettes ACS

Le montant des interventions ACS s'élève à 205k €. Ce montant doit être diminué du cout des rémunérations, pour obtenir la charge nette des rémunérations.

Le budget 2018 indiquait des recettes ACS de 308k €. Or, le constat est le suivant : les postes ACS ne sont pas remboursés à 100 %, mais en partie seulement puisque il y a un différentiel entre les barèmes Actiris et les nôtres.

- Recettes liées participation aux frais par la Fédérations des CPAS

Comme convenu avec les co-présidents de la Fédération, les frais suivants seront répartis selon la clef suivante :

- Cout total des prestations de support	1.637k €
- Montant selon la clef de répartition (6/21*1.637k)	468k €

L'accord conclu avec la Fédération des CPAS prévoit que l'implémentation de ce montant (468k €) se fera graduellement. En 2018, le montant à charge de la Fédération sera s'élèvera à 156k € (2/6*468k €).

- Dépenses Personnel et Rémunérations

Le cout des rémunérations s'élève à 2.577k €.

Nous avons souligné l'importance de ne pas considérer le boni de l'exercice 2018 comme un boni structurel. En effet, 3 fonctions étaient vacantes et en cours de recrutement et dès lors prises en charge sur une demi année seulement. Ces recrutements étaient dès lors soutenable sur un exercice complet.

Au niveau du personnel, les ETP passent de 29,8 ETP en 2017 à 32,1 en 2018.

Pour rappel, suite à la réorganisation opérée en avril 2017, qui visait à faire évoluer la structure des Services Généraux et en particulier, le support des fonctions financières et RH à l'augmentation du nombre de nos missions¹, nous avons prévu de recruter une fonction de Responsable RH et de réorganiser les fonctions de support financier et RH de l'association. Ces fonctions stratégiques essentielles au bon fonctionnement et à la modernisation d'une organisation ont donc rejoint notre équipe en 2018.

- Dépenses Consultance / Honoraires tiers

Dans cette catégorie de frais, les dépenses s'élèvent à 149k€ alors que le budget prévoyait 314k €. La sous-utilisation (différence de 165k €) se justifie comme suit :

L'année 2018 était une année de changement et de réorganisation liée à la mise en place de nombreux nouveaux processus.

¹ En 2017, l'Association gère 16 missions, contre 9 en 2014.

La différence se situe principalement dans les « Frais d'expertise ». Ces dépenses s'élèvent à 8000€ alors que le budget prévoyait 120k €.

Les raisons :

- Vu l'absence de collaborateurs à la Fédération des CPAS, des frais d'expertise liés à l'exécution d'une mission dans le cadre de la mission COCOM n'ont pu être engagés. Impact : 40k € ;
 - Les frais de recrutement étaient moins élevés que prévus. Impact : 17k € ;
 - Des frais de consultance pour des aspects importants avaient été prévus, mais n'ont pu être réalisés : Audit des risques socio-professionnel (prévu en 2019), Consultant Valeurs, RGD consultant. Impact : 26k €
- Dépenses Frais informatiques

Dans cette catégories de frais, les dépenses s'élèvent à 61k €, soit moins que les 88k € estimés. Cette différence est due au fait que le projet lié au nouveau site web a dû être mis en suspens en 2018. Impact : 30k €.

3° Le Compte de résultat

Après déduction des charges financières, le résultat de l'exercice 2018 s'élève à 197k €. Après déduction de la participation dans les charges, le boni lié aux activités de la Fédération des CPAS s'élève à 2k € (158k € - 156k €). Le boni lié aux autres activités de Brulocalis s'élève à 195k €.

Notons que :

- Le résultat du compte en boni (195k €) est inférieur du boni estimé dans le budget 2018, qui s'élevait à 275k €. Nous savons aujourd'hui qu'il aurait dû s'élever à 175k €, vu la surestimation des recettes ACS.
- Le boni prévu en 2018 n'était pas un boni structurel, car 3 postes vacants devaient être remplis dans le courant de la deuxième moitié de 2018. Ils ne seront donc pris en charge en totalité qu'en 2019. Les postes suivants étaient visés : (1) Responsable de la Fédération des CPAS - toujours pas rempli, (2) poste de responsable RH - rempli en juillet, (3) le nouveau conseiller en mobilité – rempli en juillet 2018.

Affectation du résultat : 197k EUR sont affectés aux fonds propres :

- 170k € aux travaux dans l'immeuble ;
- 2k € de boni affecté à la réserve CPAS ;
- 25k € à reporter

Monsieur COOLS passe la parole à notre commissaire aux comptes.

Monsieur Amaury STAS de RICHELLE remercie Marc COOLS et toute son équipe pour la bonne collaboration durant l'audit. Il signale que l'audit s'est déroulé dans les meilleures conditions.

Il ajoute qu'il a pu obtenir les informations nécessaires conformément aux normes internationales d'audit. L'opinion sur les comptes de l'Association est sans réserve. Les comptes ne comportent pas d'anomalie significative.

Nous avons également vérifié le respect de la loi du 24 mai 1921 applicable aux ASBL et également les articles du code des sociétés applicable à votre Association.

En conclusion, les comptes qui vous sont soumis donnent une image fidèle de la situation de Brulocalis.

Les comptes 2018 sont approuvés par l'Assemblée générale.

4. Budget 2019

Marc COOLS introduit la présentation de notre Budget 2019.

Il propose de regrouper pour les débats les trois points suivants :

- Budget 2019
- Modification du montant des jetons de présence
- Cotisations 2020 – Modification du mode de calcul

Le budget proposé est pour la première fois dans l'histoire de Brulocalis en déficit (45k €). Cette situation est en partie liée à la question de l'application des barèmes dont nous avons hérité de l'Union des Villes et des Communes belges.

Nous avons effectué un exercice prévisionnel de la situation financière de l'Association et ce dernier était négatif (déficit = 100k€/an). Il relevait dans notre responsabilité de prendre des mesures de gestion de telle manière qu'on rétablisse un équilibre financier et ce, afin d'assurer la pérennité de l'Association.

- Au niveau du personnel : licenciements (1,5 TP) et repositionnement barémique de certains employés (échelle Copernic)
- Au niveau des dépenses : report et annulation de certaines études
- Sur proposition du CA : diminution du montant des jetons de présence des administrateurs de 10 % et suppression des frais de transport
- Augmentation de (2%) des cotisations des communes

Ces mesures devraient permettre de rétablir l'équilibre budgétaire de l'Association dans les 2 ans.

Steve ROOBAERT présente le budget 2019.

Un budget stable

Nous vous présentons un budget stable par rapport à l'année passée. Les évolutions dans l'organisation n'entraîneront pas d'impact budgétaire majeur. Nous allons surtout travailler à la poursuite et à la consolidation des initiatives lancées en 2017 et 2018 et à préparer l'avenir de l'organisation à moyen et long terme.

L'organisation interne

En termes de gestion stratégique, Brulocalis va poursuivre son travail de professionnalisation de la structure et avance sur la mise en conformité de ses processus avec la législation qui exige notamment de respecter transparence, marchés publics et la gestion des données liées à la vie privée et dès lors travailler sur l'organisation interne. Un séminaire de management a été organisé fin janvier 2019 pour renforcer les liens entre les membres de l'équipe de direction et déterminer un calendrier stratégique annuel. Celui-ci sera construit avec l'équipe des collaborateurs, pour veiller à redonner le sens des missions, les redéfinir le cas échéant, et partager les orientations prises avec l'ensemble des collaborateurs.

Nous débutons en effet une réflexion sur nos missions essentielles et le développement de synergies diverses. Le but recherché est d'optimiser nos ressources disponibles et avec celles-ci, de réfléchir à améliorer le service à nos membres, sur base des attentes des pouvoirs locaux et des tendances actuelles (digitalisation, participation citoyenne, développement durable, ...). Les pouvoirs locaux attendent de notre Association qu'elle puisse lui apporter le soutien nécessaire dans de nouvelles thématiques d'importance, ce qu'elle n'est pas toujours en mesure de faire vu les contraintes financières et organisationnelles.

L'équipe de direction y travaillera avec le Bureau et le CA dans les prochaines années. Des journées de travail ont été organisées en mai et juin 2019 avec l'ensemble des collaborateurs de Brulocalis.

1. Recettes

- Pour 2019, Brulocalis prévoit des **revenus** pour un montant de 3.953 682,22€, et des charges de 3.998 621,05€. Brulocalis prévoit donc un résultat négatif de 45 000€.
- 51 % de nos **recettes** provenaient des cotisations et 38% des subsides, répartition identique à 2018.
- Les **subventions ACS** s'élèvent à 236k €, 6% de nos revenus.
- **Recettes spécifiques (publications)** : le Gouvernement bruxellois a annoncé vouloir codifier la NLC et il est dès lors probable que nous réalisons une édition nouvelle, pour laquelle nous avons estimé devoir inscrire 17k € de recettes.

2. Dépenses

En 2019, les charges prévues s'élèvent à 3.998€ (+12% par rapport au budget 2018).

Charges salariales

Le calcul des frais de personnel est basé sur le cadre de 2018, auquel on ajoute les mouvements de personnel connus sur base d'une estimation et les augmentations de salaires dues à l'ancienneté. Il n'est pas étonnant que les dépenses liées aux frais de personnel constituent comme chaque année notre coût le plus important puisque nous exerçons une activité de service à nos membres.

Projets spécifiques

- Outsourcing bureau d'avocat pour le service d'études (35k €).
- Manager de transition pour la Fédération des CPAS, pour les 6 premiers mois de 2019.
- Nouveau site internet : en 2019, nous travaillerons sur le nouveau site web avec l'assistance d'un consultant externe (10k €). Ce budget a été établi en fonction des priorités et de la volonté de poursuivre la mise en place de la nouvelle vision de Brulocalis et d'évoluer ainsi vers une communication plus dynamique et efficace vers nos groupes-cibles. Nous prévoyons de lancer un appel d'offre fin de cette année.

En conclusion, ce budget, présente un déficit de 45k €. Il s'agit d'un déficit structurel. Nous proposerons à notre assemblée générale de juin une augmentation de nos cotisations de 2% à partir de 2020 afin de soutenir l'indexation des salaires. Un plan comportant des solutions structurelles visant à résorber le déficit a été établi et mis en œuvre par le bureau. Le Conseil d'administration en a été étroitement informé.

Avant de passer à une série de questions/réponses au sujet du budget 2019, Corinne François prend la parole. Une brève présentation de Brulocalis (historique et contexte de travail) est donnée aux nouveaux représentants des communes.

Une administratrice aimerait avoir des éclaircissements au sujet du budget 2019. Dans le total des cotisations, un montant (d'environ 1 million) est repris mais ce dernier ne correspond pas au montant indiqué dans la note « modification du montant des jetons de présence ».

Effectivement, les montant globaux sont différents car les cotisations des CPAS et des intercommunales s'additionnent à celles des communes, répond **Corinne FRANÇOIS**. Elle précise également que l'augmentation des cotisations concernera uniquement les communes.

Jean SPINETTE précise que les cotisations de la Fédération des CPAS ont déjà augmentées au cours de ces dernières années. Est-ce que les communes ont été sondées afin de savoir si cette augmentation du montant des cotisations a déjà été intégrée dans leurs projections budgétaires ?

Chaque année, durant le mois de juin, nous écrivons aux communes afin de leur communiquer le montant de la cotisation fixée par l'Assemblée générale, répond **Mac COOLS**. Cette communication se fait dans les temps et ce afin de permettre aux communes d'inscrire cette somme dans leur budget.

En complément, **Corinne FRANÇOIS** ajoute que les cotisations seront modifiées en 2020. Habituellement, nous communiquons le montant des cotisations pour l'année suivante durant le mois de septembre. Cette année, nous avons veillé à ce que l'information soit transmise plus tôt aux communes afin qu'elles puissent élaborer leur budget.

Une administratrice constate une différence de chiffres au sujet de la rémunération des élus communaux. En 2019, le montant estimé s'élève à 18000€ incluant la diminution de 10% (dans l'annexe de la note) alors que dans le budget, elle est de 25000€. Comment peut-on expliquer cette différence ?

Corinne FRANÇOIS : Nous avons approuvé le budget antérieurement à la proposition de diminution des jetons de présence (marge de 10%). De plus, la majorité des membres du Comité directeur de la Fédération des CPAS ont décidé de renoncer à leur jetons de présence. C'est ce qui explique cette différence.

Marc COOLS ajoute que ce montant dépend également du nombre de réunions (Conseil d'administration) organisées. Il arrive, comme cette année, que nous convoquions un Conseil d'administration supplémentaire à ceux initialement prévus. Il faut donc prévoir une marge dans le budget.

Madame GOL-LESCOT constate également une différence de chiffres entre les slides sur les comptes et ceux sur le budget concernant le montant alloué au site internet de Brulocalis.

En ce qui concerne le site internet, nous avons décidé de procéder par étape, précise **Corinne FRANÇOIS**. Ne disposant pas des ressources nécessaires en interne, nous passerons donc par un marché externe. Nous avons décidé dans un premier temps d'octroyer un marché pour rédiger un cahier des charges en fonction des besoins de l'Association. Ainsi, la somme initialement prévue sera répartie au fur et à mesure de ce processus.

Les cotisations des intercommunales seront-elles également indexées demande Monsieur **DE HERDE**.

Cette question devra être abordée par le prochain Bureau et Conseil d'administration de Brulocalis. Cependant, **Marc COOLS** estime que les cotisations des intercommunales doivent être augmentées significativement. A l'avenir, nous devons nous concerter afin de définir quels services utiles nous pourrions leur fournir (adaptation des cotisations en fonction du service rendu).

Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale approuve également :

- La modification du montant des jetons de présence
- La proposition de modification du calcul des cotisations est approuvée.

5. Modification du montant des jetons de présence

La modification du montant des jetons de présence est approuvée par les membres de l'Assemblée générale.

6. Cotisations (2020) – modification du calcul

La proposition de modification du calcul des cotisations est approuvée.

7. Rapport d'activités 2018

Marc COOLS introduit ce point. Il tient à remercier les services de l'Association pour ce travail : Monsieur DEWEZ et son équipe, mais aussi tous ceux qui rédigent son contenu.

Vincent DEWEZ, Responsable de notre service de Information-Communication présente le Rapport d'Activités 2018.

Il précise que le rapport d'activités 2018 est disponible sur notre site web. Il signale également que ce document est à disposition des membres de l'Assemblée générale en version papier.

Il passe en revue les différents chapitres de ce rapport d'activités. Il voudrait mettre en évidence 4 domaines qui nous ont particulièrement occupés en 2018 :

1. Statut du personnel et pension
2. Finance, fiscalité et emploi
3. Organe communaux et transparence
4. Information des pouvoirs locaux : Simplification administrative et Smartcity

Vincent DEWEZ conclut sa présentation en encourageant les membres de l'Assemblée à nous proposer des thématiques pour les prochaines formations destinées aux élus locaux.

8. Conseil d'administration : modification, remplacement d'administrateurs entre le 21 juin 2018 et ce jour

Marc Cools rappelle les modifications récemment intervenues au sein de notre Conseil d'administration en 2018 et 2019.

Admissions	Date	Départs	Date 14/10/2018
Sofia BENNANI	6/03/2019	Raquel D'HAESE-LEAL	Perte de mandat
Christian BÉOZIERE	6/03/2019	Brigitte GOORIS	Perte de mandat
Jasmine BOUMRAYA	6/03/2019	Bernard IDE	Perte de mandat
Cindy DEVACHT	6/03/2019	Eric JASSIN	Perte de mandat
Serge JANSSEN	6/03/2019	Carinne LENOIR	Perte de mandat
Maximilien RALET	6/03/2019	Pierre MUYLLE	Perte de mandat
		Joëlle PETIT	Perte de mandat

9. Ajout d'un point à approuver : Convocation d'une Assemblée générale extraordinaire le 11 septembre 2019

L'assemblée accepte d'ajouter ce point. Cette année, nous sommes confrontés à une situation unique dans l'histoire de l'Association. Nous éprouvons quelques difficultés à renouveler nos organes politiques.

Marc COOLS rappelle le fonctionnement du renouvellement de notre Conseil d'administration, qui aurait dû se faire aujourd'hui.

Cette année ce processus est bloqué par la Ville de Bruxelles qui a planifié toutes ses désignations pour le mois d'août. La Ville ne nous a pas communiqué, même informellement, la couleur politique de leur futur représentant au sein de notre Association. Nous sommes donc momentanément dans l'impossibilité de procéder à ce renouvellement.

De ce fait, nous voudrions vous proposer de convoquer une Assemblée générale extraordinaire le 11 septembre prochain qui aura à son ordre du jour l'élection du nouveau Conseil d'administration. L'Assemblée générale sera directement suivie par une réunion du Conseil d'administration qui élira notamment les membres de son Bureau.

Les membres de l'Assemblée générale marquent leur accord à l'organisation d'une Assemblée générale le 11 septembre 2019 à 10h30.

8. Décharge aux administrateurs

Marc COOLS invite les membres de l'Assemblée générale à se prononcer sur la décharge aux administrateurs et la décharge au commissaire aux comptes.

Les membres approuvent à l'unanimité sans commentaires particuliers.

II – Partie thématique – Certains grands enjeux de la législature prochaine

1° Présentation de votre Mémoire fédéral – Corinne FRANÇOIS, Directrice de Brulocalis et Marc COOLS, Président de Brulocalis

Corinne **FRANÇOIS** présente les grandes lignes du Mémoire fédéral rédigé en collaboration avec l'UVCW et la VVSG et ce afin de plaider d'une seule voix la défense des pouvoirs locaux.

C'est un texte bref, qui reprend des thématiques centrales telles que :

- **L'importance des pouvoirs locaux en tant qu'investisseur public**

Ce sont des acteurs économiques incontournables, premiers investisseurs publics du pays. Les pouvoirs locaux sont l'autorité de proximité par excellence qui a cette faculté d'anticiper les besoins des citoyens en menant des politiques adaptées.

Par ailleurs, nous rappelons l'importance d'une réelle concertation avec les pouvoirs locaux. La voix des pouvoirs locaux doit être portée de façon claire et transparente. Dans ce contexte, nous voudrions que les Associations de pouvoirs locaux exercent une véritable fonction consultative, tant au niveau régional que fédéral.

- **Police**

Nous réaffirmons l'importance d'une police de proximité et nous demandons un refinancement fondamental de la police.

- **Pensions**

Les mesures prises pèsent extrêmement lourd dans les budgets communaux. L'état fédéral devrait financer une partie de la charge des pensions.

- **CPAS**

Il est important que le gouvernement fédéral renforce ce filet de protection social et qu'il puisse prendre en charge 90% du revenu d'intégration.

- **Principe de la neutralité budgétaire des décisions fédérales**

- **Les investissements locaux**

Nous demandons que l'ensemble des investissements réalisés par les pouvoirs locaux bénéficient d'une charge de TVA de 6%.

- **Mise en place de la simplification administrative**

2° 17 objectifs pour transformer Bruxelles (les 17 Objectifs de Développement Durable) – Philippe MERTENS – Conseiller développement durable (Brulocalis)

Brulocalis publie une brochure, consacrée aux Objectifs de Développement Durable, destinée aux élus communaux bruxellois.

Notre brochure poursuit trois objectifs :

1. faire découvrir les Objectifs de Développement Durable (ODD) dressés par l'ONU ;
2. proposer un cadre de référence international pour asseoir les politiques et les actions locales ;
3. proposer des actions, des projets concrets qui mettent en œuvre au niveau local les ODD.

La brochure intègre des objectifs sociaux, économiques et environnementaux et dresse pour chaque ODD une liste d'actions concrètes que les communes et CPAS peuvent mettre en place pour rendre plus durables leurs politiques et compétences.

Cette brochure est disponible sur notre site web : <https://www.avcb-vsgeb.be> (Actualité > Développement durable > Brochure « 17 objectifs pour transformer Bruxelles »).

3° Action locale, mouvement global, les objectifs de Développement Durable - Axelle Griffon, Chargée de mission Environnement

Madame GRIFFON présente ce point et invite l'ensemble des participants à participer au Congrès à Innsbruck du 6 au 8 mai 2020 à l'occasion du Congrès européen des villes, municipalités et régions, intitulé « Actions locales, mouvement global – Les Objectifs de développement durable au quotidien ».

L'Assemblée générale est levée.

Marc COOLS
Président

Corinne FRANÇOIS
Directrice